

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ



<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>3</b>
Risques et menaces majeurs <i>Présentation générale</i> .....	4
Organisation générale en cas d'évènements majeurs .....	5
Spécificités de la Cazotte.....	6
<b>ÉLABORATION DU PPMS</b> .....	<b>7</b>
Identification des risques et menaces majeurs .....	8
Plan de situation .....	9
Plan de masse du Lycée – zone 1 .....	10
Plan de masse du CFPPA – zone 2.....	11
Plan de masse du CFA – zone 3 .....	12
Plan de masse de l'Exploitation – zone 4.....	13
Plan de masse de la Piste Routière– zone 5 .....	14
Plan Particulier de Mise en Sûreté Information des familles .....	15
<b>MISE EN ŒUVRE DU PPMS</b> .....	<b>16</b>
Recommandations générales risques naturels et technologiques .....	17
Recommandations générales .....	19
Attentat-Intrusion.....	19
Alerte interne et mise à l'abri.....	20
La cellule de crise .....	22
Coupure des fluides .....	24
Annexes 1- Consignes lycée.....	25
Annexe 2 – Consignes FCPA .....	26
Annexes 3 - Consignes Exploitation .....	27
Annexes 4 - Consignes Piste Routière .....	28

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



Les principaux risques et menaces majeurs auxquels le territoire français (métropole et outre-mer) peut être exposé peuvent être classés en quatre catégories (source – portail interministériel de prévention des risques majeurs) :

- Incidents liés à des risques naturels

Les risques naturels, phénomènes naturels violents voire extrêmes, ont pour origine les conditions météorologiques, le climat ou bien encore la géologie. Dans les territoires de Métropole et d'Outre-Mer, les risques naturels majeurs sont au nombre de onze.

Ils comprennent l'avalanche, la canicule, le cyclone, l'éruption volcanique, les feux de forêt, le grand froid, l'inondation, le mouvement de terrain, le séisme, la tempête et le tsunami.

- Incidents liés à des risques sanitaires

Les risques sanitaires sont ces menaces auxquelles est exposée la santé publique et qui peuvent soumettre la population à des mesures drastiques, telles que la quarantaine.

Les risques sanitaires majeurs sont l'épizootie et la pandémie grippale.

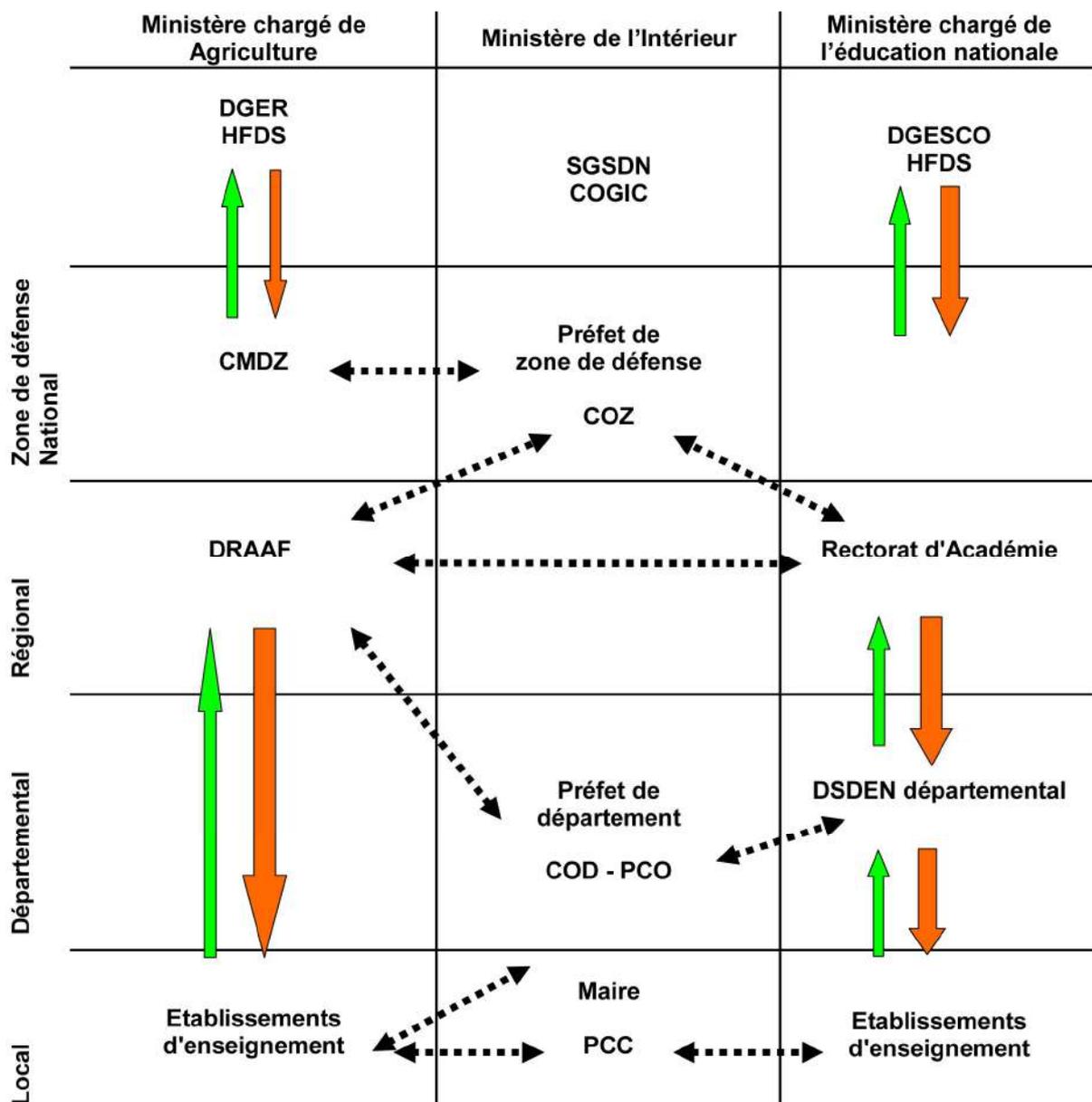
- Incidents liés à des risques technologiques

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine. Ils sont donc liés aux manipulations, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et/ou l'environnement.

Les risques technologiques majeurs sont l'accident industriel, l'accident nucléaire, le risque minier, la rupture de barrage et le transport de matière dangereuse.

- Incidents liés à des menaces majeures / Attentat - Intrusion

Les menaces majeures sont des dangers d'origine intentionnelle et malveillante. Les auteurs de ces actes visent la sécurité de la population, l'intégrité des institutions ou les activités économiques et sociales. Les menaces majeures sont la cyber-attaque et les menaces terroristes.



DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
 DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire  
 HFDS : Haut fonctionnaire de défense et de sécurité  
 SGSDN : Secrétariat général de la défense et de la défense nationale  
 COGIC : Centre opérationnel de gestion interministérielle de crises  
 CMDZ : Chargé de mission pour la défense et la sécurité  
 COZ : Centre opérationnel de zone  
 COD : Centre opérationnel départemental  
 PCO : Poste de commandement opérationnel  
 PCC : Poste de commandement communal  
 DSDEN : Direction des services départementaux de l'Education nationale

En situation de crise majeure, le préfet peut être amené à activer un centre opérationnel départemental (COD), dans lequel l'ensemble des administrations concernées est représenté. Le représentant du ministère de l'éducation nationale est l'interlocuteur unique pour les établissements d'enseignement, y compris pour l'enseignement agricole.

L'E.P.L.E.F.P.A. de la Cazotte se répartit sur plus de six ha et comprend quatre centres consécutifs : un lycée, un CFA, un CFPPA et une exploitation agricole pédagogique. Quatre internats viennent compléter ces locaux dédiés à l'enseignement. Se trouvent également sur le site, un atelier pédagogique, une piste routière et des logements dédiés au personnel.

Les enseignements sont diversifiés et se déclinent à travers plusieurs spécialités : ovin, équin, agriculture biologique, maraîchage, travaux paysagers et transport de marchandises. La Cazotte accueille plus de 600 apprenants par an (collégiens, lycéens, apprentis, stagiaires adultes et étudiants) encadrés par 130 personnes qui assurent les missions de direction, d'enseignement, d'encadrement, de secrétariat, de cuisine, d'entretien et de travaux agricoles.

Ces particularités propres à l'établissement, la législation et les besoins en termes de sécurité des personnels et des apprenants ont amenés à élaborer ce document qui prend en compte ces différents paramètres et essaye de répondre aux exigences afin d'assurer au mieux la sécurité de chacun dans le cas de la survenue d'un risque majeur.

Ce document a pour vocation d'évoluer en fonction des changements qui peuvent survenir aussi bien au niveau de la société civile que des enseignements dispensés à la Cazotte et ce afin d'essayer d'assurer au maximum la prise en charge et la sûreté des personnes qui viennent se former ou travailler à la Cazotte en cas de survenue d'une menace majeure.

# ÉLABORATION DU PPMS



**Risques naturels**

- Tempête
- Cyclone
- Inondation
- à cinétique lente (ex. : crue)
  - à cinétique rapide (ex. : ruissellement urbain)
- Feu de forêt
- Mouvements de terrain
- glissements de terrain
  - effondrement de carrière
- Risques tectoniques (séismes, éruptions volcaniques...)
- Autres : \_\_\_\_\_

**Risques technologiques**

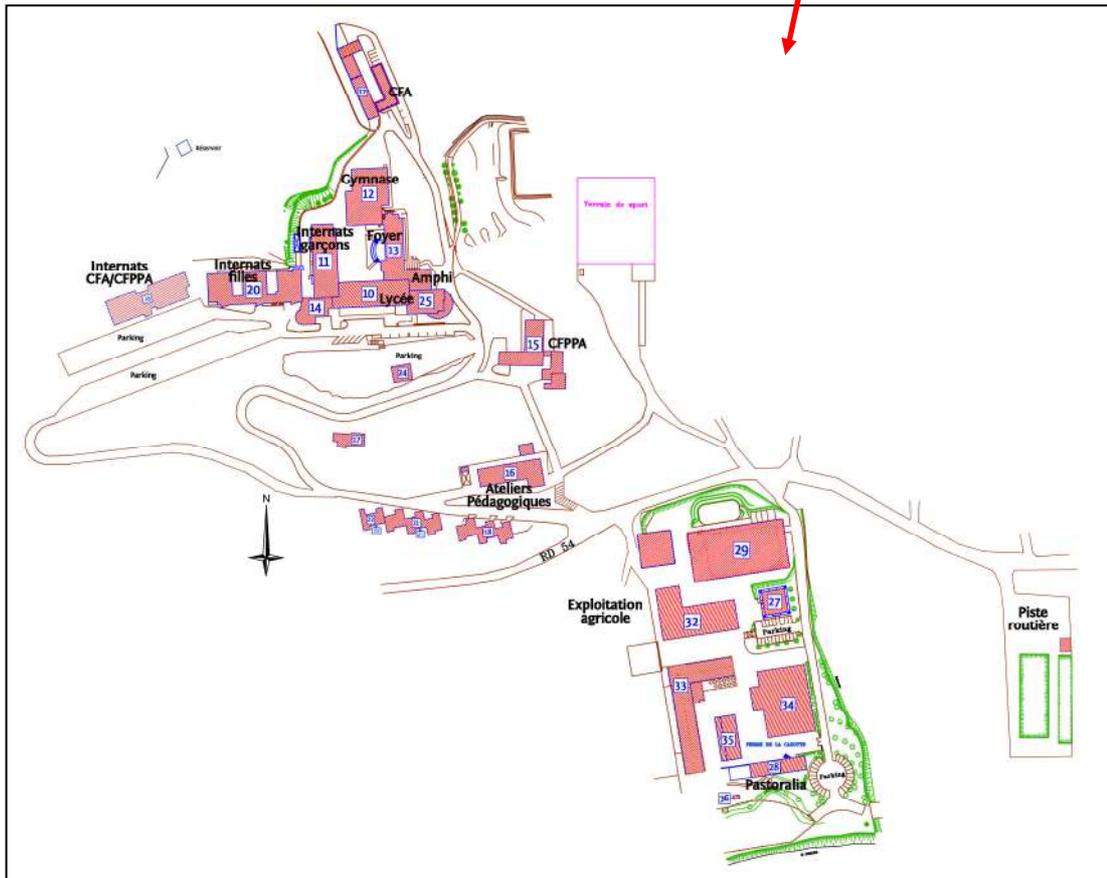
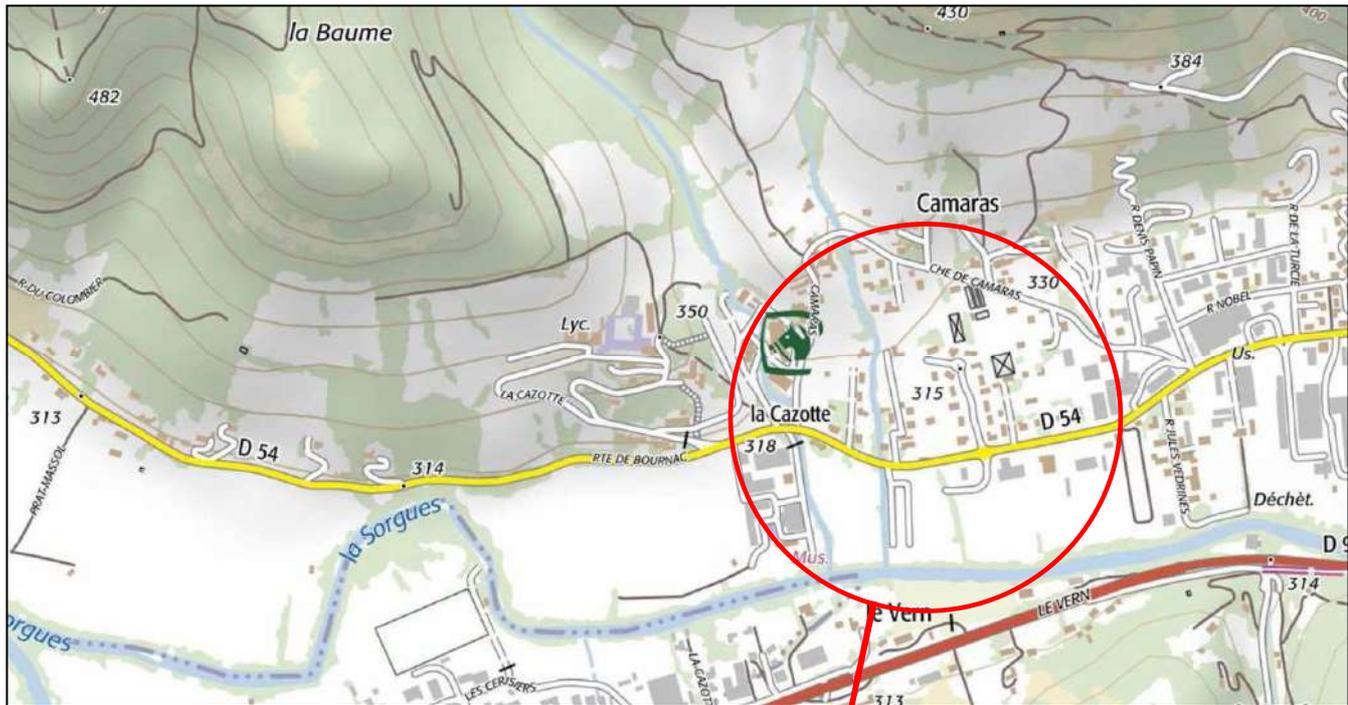
- Risque industriel
- installation « SEVESO » (établissement dans le périmètre d'un Plan particulier d'intervention - PPI)
  - installation nucléaire
- Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- voie routière
  - voie ferroviaire
  - voie fluviale
  - canalisation d'hydrocarbures
  - canalisation transport gaz

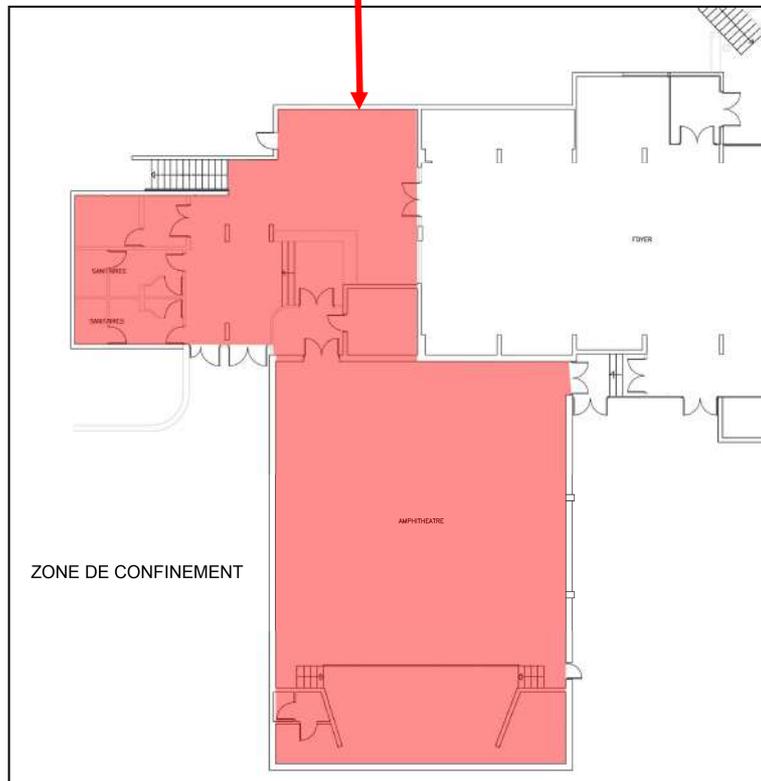
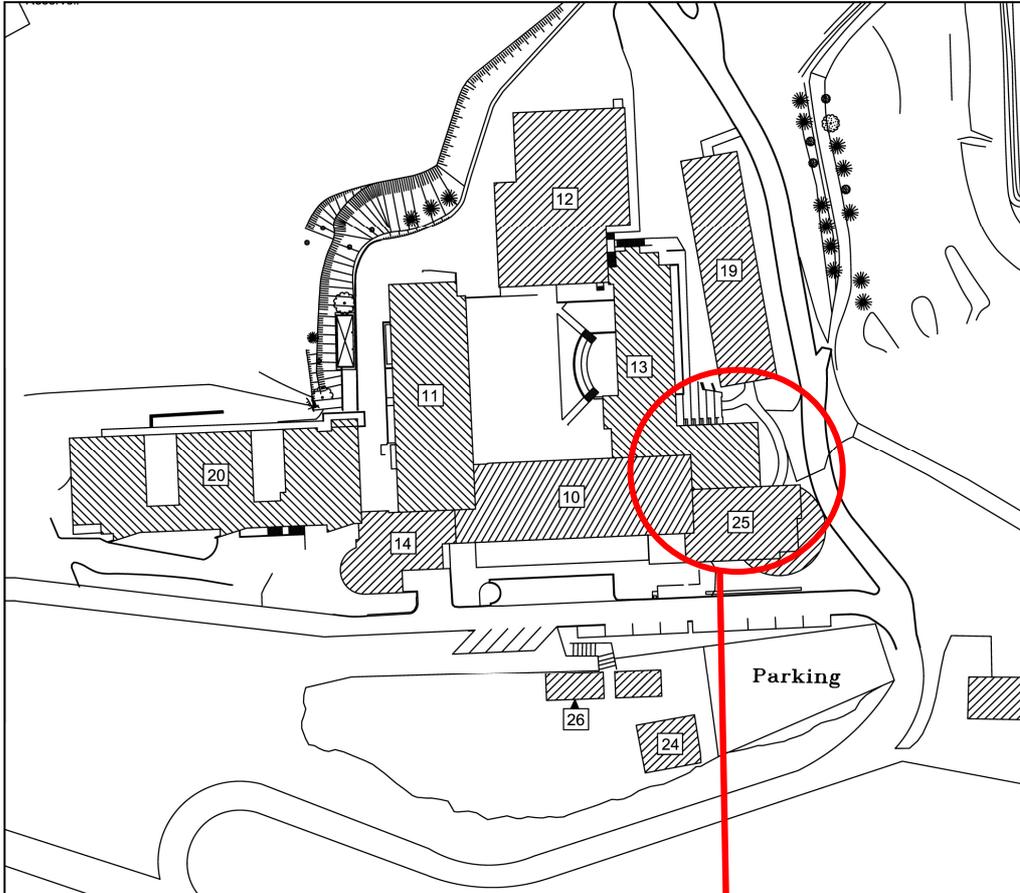
**Autres risques et menaces identifiés**

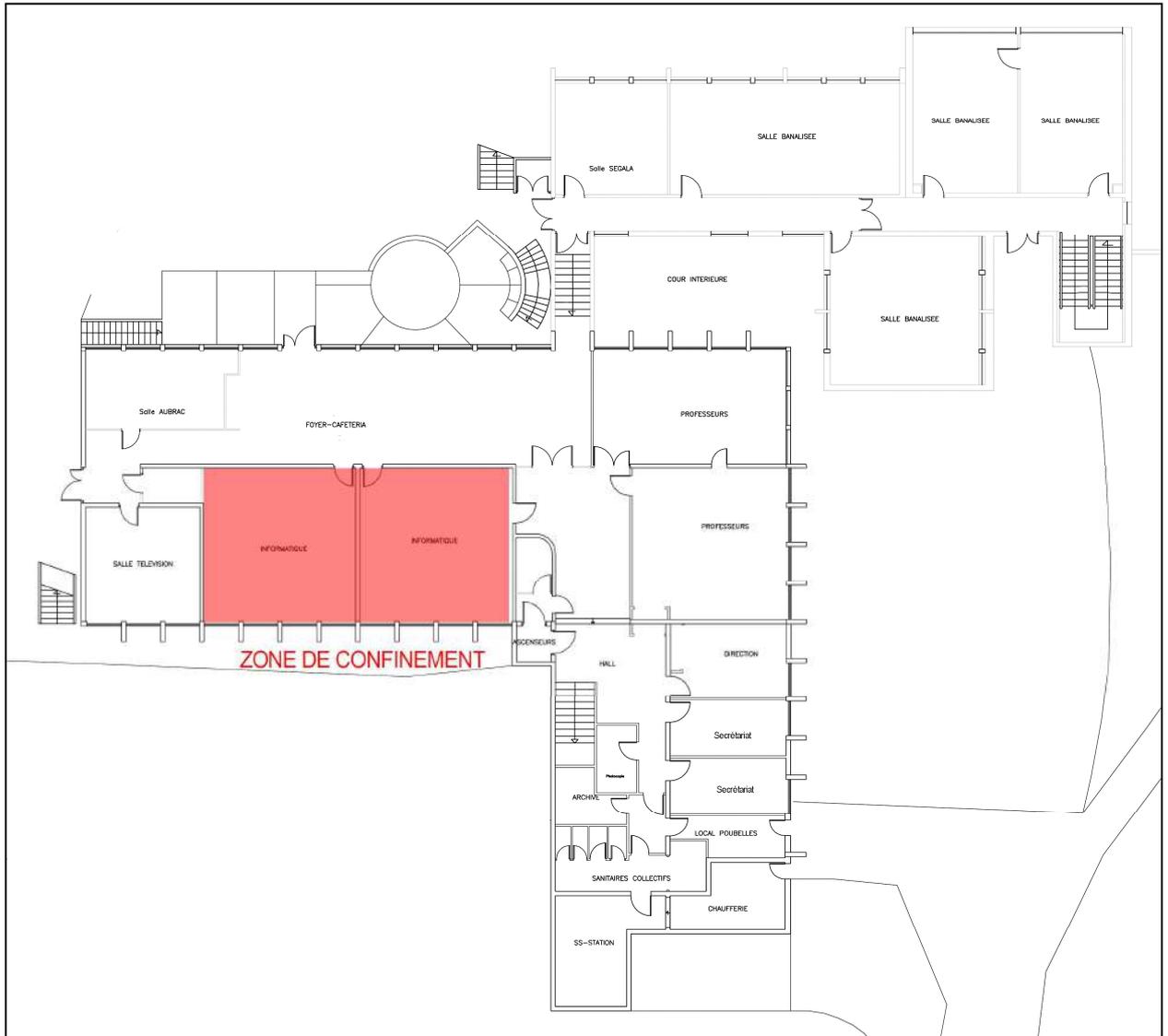
- attentat, intrusion, prise d'otages, attaque à main armée
- autres <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

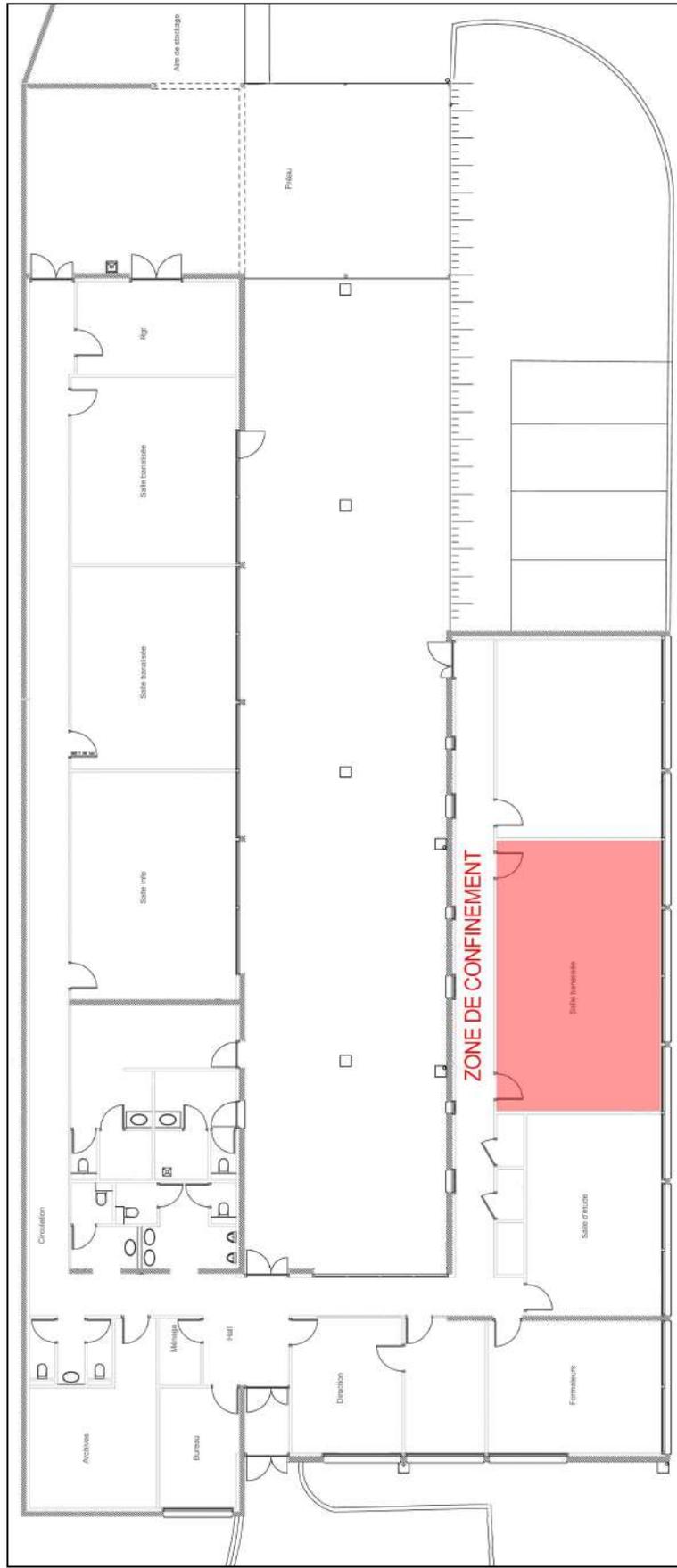
**Causes possibles de sur- accident <sup>(2)</sup>**

- transformateurs
- canalisation gaz,
- stockage bouteilles de gaz
- stockage de produits dangereux, fuel, carburants, engrais, produits phytosanitaires ...
- autres \_\_\_\_\_

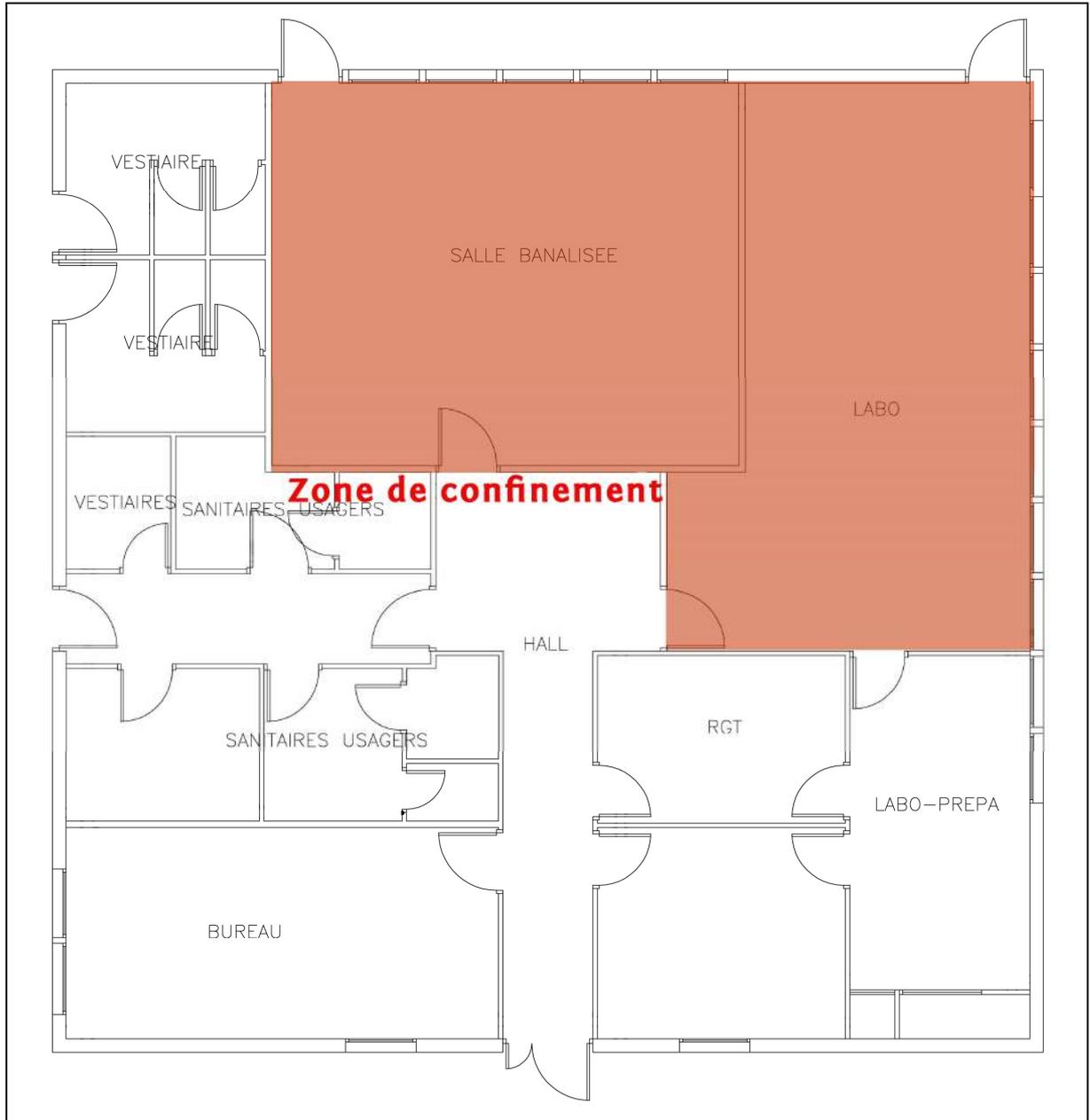


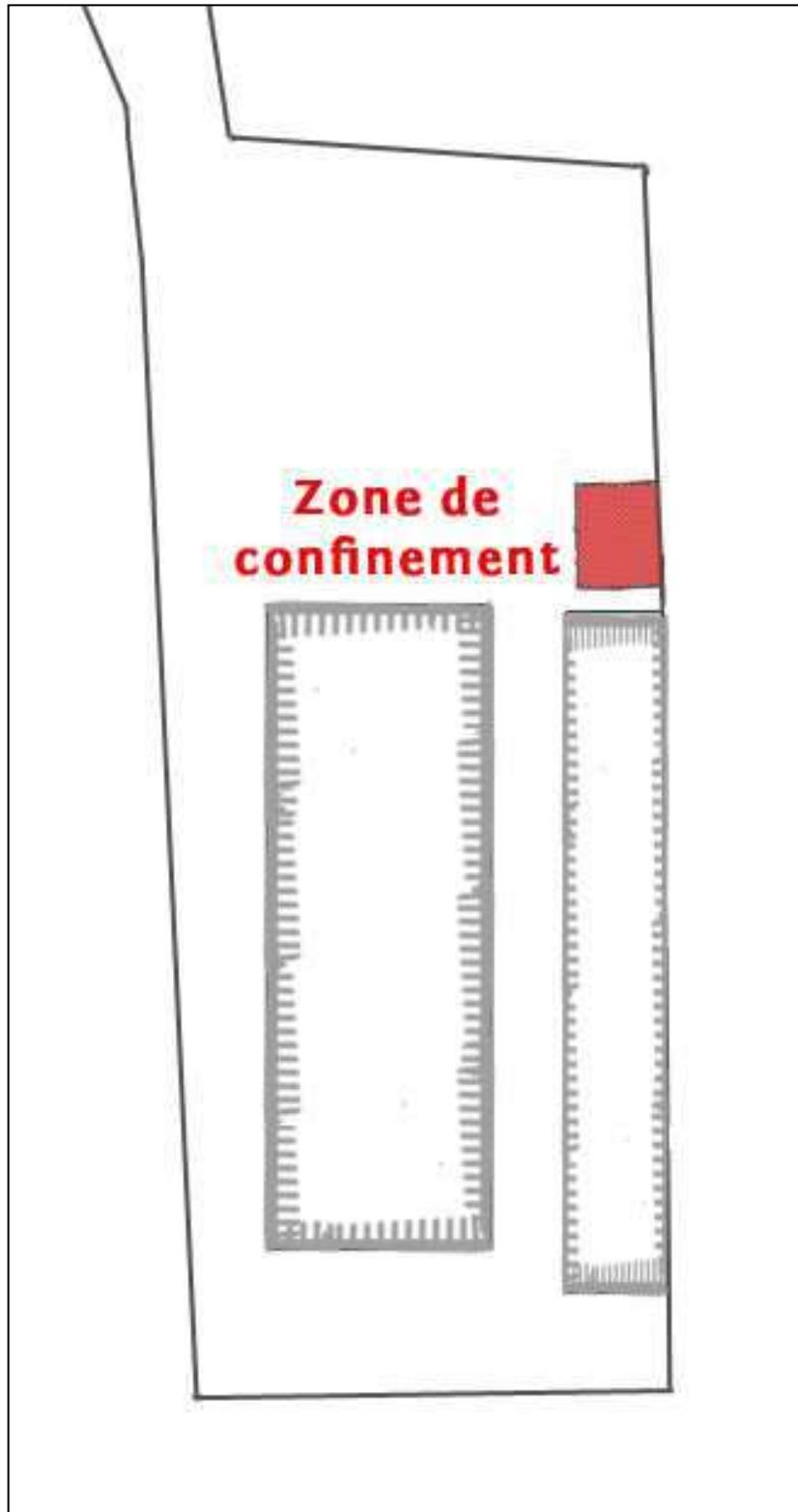






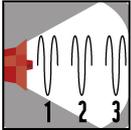
# PLAN DE MASSE DE L'EXPLOITATION – ZONE 4





L'EPL de la Cazotte a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté, PPMS. En cas de risque majeur, les élèves seront pris en charge selon les consignes préconisées par le gouvernement. Le PPMS de la Cazotte est consultable sur l'ENT de l'établissement.

#### En cas d'alerte :



#### Emission d'un signal par des sirènes :

Ce signal national d'alerte est unique pour toute la France. Il est diffusé via les hauts parleurs du système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Les sirènes émettent un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

#### N'allez pas vers les lieux du sinistre : vous iriez au devant du danger.



Abritez-vous et mettez-vous en sécurité.



Écoutez la radio : France Bleu, France Info, France Inter, France Culture, France musique

#### Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher votre enfant ou proches dans son établissement, pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

#### Un plan de mise en sûreté des personnes (PPMS) a été prévu au sein de son établissement.



Ne téléphonez pas : laissez les réseaux libres pour que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible

**Recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités**  
(Celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles ou via les réseaux sociaux).

**Elles sont souvent incomplètes ou subjective**

# MISE EN ŒUVRE DU PPMS



Ces recommandations, très générales, sont à suivre en attendant l'arrivée des services de secours.

Dans tous les cas :

- Si les délais le permettent / sont suffisants, **l'évacuation préventive possible peut être effectuée par les autorités**
- Si la situation l'impose, les autorités peuvent demander une évacuation du site
- Pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, écouter les communiqués radiophoniques des autorités diffusés sur :  
France Inter : 89.7 MHz  
France Info : 105.4 MHz  
France Culture : 94.4 MHz  
Fréquence Locale Convenue, TOTEM : 91.1 MHz
- Ne pas utiliser son téléphone, sauf pour appeler les secours

### A- Tempête – vent violent

Si les délais sont insuffisants pour une évacuation préventive :

- faire interrompre toute activité d'extérieur exposée aux conditions météorologiques (activité de plein air, pause...) et rejoindre les zones de mise à l'abri (bâtiments en dur).
- enlever et rentrer tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- fermer portes et fenêtres ainsi que les volets quand ils existent, fermer les rideaux
- renforcer la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif
- s'éloigner des façades sous le vent et des vitres ;
- ré-agencer si besoin le lieu de mise à l'abri, éloigner les tables/chaises des fenêtres des façades au vent
- si le vent devient très violent (bruits d'explosion de baie vitrée ou de verrière, de bris de vitres,...), demander aux apprenants et autres personnes présentes de se réfugier sous les tables, puis organiser - si possible - leur transfert vers un autre lieu de mise à l'abri (autre pièce moins exposée, couloir...)
- en cas d'orage : débrancher tout appareil relié au réseau électrique ou informatique, les antennes de télévision, éviter de téléphoner
- limiter les déplacements

## II- Risques technologiques

**A- Accident industriel ou résultant d'un transport de matières dangereuses (TMD) :**

1-Si nuage toxique

- Mettre à l'abri les personnes dans les locaux prévus pour un confinement dans le PPMS
- Fermer les portes et fenêtres
- Calfeutrer les ouvertures (aérations, ...)
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

- 
- Eviter toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion

### 2-Si explosion :

- Evacuer les personnes vers les lieux de regroupement externes prévus par le PPMS de l'établissement en évitant les zones fortement endommagées (risque de chutes d'objets)
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité.

### 3-Si explosion suivie d'un nuage toxique :

- Mettre à l'abri toutes les personnes, dans les zones de mise à l'abri du PPMS, prévues pour un confinement et éloignées des baies vitrées et fenêtres endommagées (voir en III)
- Couper la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité

## **III - En cas de mise à l'abri avec confinement**

### **Une fois dans la zone de mise à l'abri :**

- Fermer fenêtres et portes
- Fermer les volets si cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres
- Réduire ou couper le chauffage, la ventilation ou la climatisation (VMC). Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des personnes (faire enlever les «vêtements chauds»)
- Calfeutrer (faire participer les apprenants à ces opérations) :
  - en collant du ruban adhésif :
    - sur les barrettes d'aération des fenêtres autour des huisseries si celles-ci laissent passer l'air
    - sur les grilles de ventilation
    - autour des portes coupe-feu servant de limite de zone dans les couloirs
  - en plaçant si besoin en bas des portes des serpillières ou linges (si possible mouillés)
    - Se protéger si nécessaire des effets irritants du gaz en respirant à travers un linge mouillé
    - Rincer la peau et les yeux en cas de picotements
    - Éviter toute flamme ou source d'étincelles, ne pas fumer
    - Faire éteindre les téléphones mobiles, les ordinateurs et autres appareils électriques
    - Préserver l'atmosphère des lieux de mise à l'abri : ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte et désagréable (feutres,...)

### **Lorsque la consigne d'évacuation est donnée :**

- Ne pas retourner dans les salles non confinées tant qu'elles ne n'ont pas été ventilées (risque de présence de gaz dangereux)
- Ne pas emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés pour regagner l'extérieur (risque de présence résiduelle de gaz dangereux). Utiliser les chemins d'évacuation indiqués sur le plan d'évacuation prévu dans le PPMS
- Retenir les personnes pendant 10 à 15 minutes dans les lieux de confinement, fenêtres ouvertes (courant d'air). Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions afin d'évacuer le stress lié au confinement
- Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela, le responsable de la zone de confinement ou, à sa demande, tout autre membre du personnel, protège ses voies aériennes par des linges humides
- Regrouper les apprenants et autres personnes présentes à l'extérieur

**Pour toutes les situations :**

- Rester calme pour ne pas communiquer son stress
- Demander un silence absolu
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention

**Au déclenchement des faits ou d'une alerte :**

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **confinement à l'endroit où l'on se trouve ou rejoindre le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate**
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement
- Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie (tél : 17 ou 112) :
  - décliner sa qualité
  - décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes)

**Cas particulier :**

- **salle d'étude du lycée** : les personnes se répartissent dans les bureaux de l'administration
- **foyer du lycée** : les personnes s'échappent par la sortie sud et s'éloignent vers le plateau sportif
- **exploitation et piste routière** : les personnes s'éloignent au plus vite du site

**Attitude à tenir : le confinement**

- Rester ou rejoindre le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate

**Dans le local :**

- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...)
- Faire s'éloigner les apprenants et personnels des portes, murs et fenêtres
- Leur demander de s'allonger
- Eteindre les lumières
- Faire mettre les téléphones portables en mode silence, sans vibreur
- Une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- **Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer**

**Lorsque la consigne d'évacuation est donnée par les autorités :**

- Suivre strictement les directives des services de police ou de gendarmerie.

**Les modalités d'alerte et de mise en sûreté sont décidées par le chef d'établissement. Elles sont à adapter selon la situation et le type de risque ou d'accident majeurs.**

**La mise à l'abri** est l'une des modalités de mise en sûreté. Elle s'effectue dans des locaux adaptés, à l'intérieur de bâtiments « en dur ».

L'alerte de mise à l'abri **est déclenchée par le chef d'établissement** :

- après consigne donnée par les autorités ou déclenchement du Signal National d'Alerte <sup>(1)</sup>
- par décision du chef d'établissement (ou son délégué), sur le témoignage de la survenue d'un accident majeur à proximité (dans ce cas, il/elle alertera les autorités de la situation).

**Important** : avertir les personnels enseignants ou éducatifs encadrant les apprenants pour une activité hors du site de ne pas revenir sur le site et, le cas échéant, de se mettre à l'abri

### I - Mise à l'abri avec confinement

#### Exemple de risque : nuage irritant, toxique ou explosif, feux de forêt ...

Parmi les modalités de mise en sûreté, la mise à l'abri, avec confinement, nécessite la définition d'un **signal d'alerte propre à l'établissement, connu de tous**. Ce signal est nécessairement distinct de celui utilisé pour l'évacuation d'incendie ou de la sonnerie de « fin de cours ».

Type de signal pouvant être envisagé sur le site :

- haut-parleur (sonorisation ou mégaphone)
- corne de brume ou olifant
- sifflet
- sonnerie (distincte de l'alarme incendie)
- autre

Les personnels et apprenants rejoignent les zones de mise à l'abri définies dans le plan.

### II- Mise à l'abri sans confinement

#### Exemple des phénomènes météorologiques dangereux

Si avis de vents violents ou de fortes précipitations émanant de Météo-France ou des autorités (Préfecture, mairie, DRAAF/DAAF, ...) = vigilance orange (risque de phénomène dangereux de forte intensité pouvant survenir sur le département) ou rouge (risque de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle).

Le chef d'établissement :

- **diffuse l'information** auprès de tous les enseignants et de tous les autres personnels présents sur les sites concernés ;
- fait ranger ou fixer tous les objets sensibles aux effets du vent (tables, chaises, ...).

Si le vent devient violent : Le chef d'établissement fait **interrompre toute activité d'extérieur exposée** aux conditions météorologiques (EPS, inter-cours, sortie, activités sur l'exploitation...).

Si le vent devient très violent (branches cassées, objets divers s'envolant ou tombant dans la cour ou la rue, bris de verrière...), le chef d'établissement :

- **alerte ou fait alerter oralement** les enseignants et autres personnels (« porte à porte »)
- n'oublie pas d'alerter ou des faire alerter les personnels encadrant les apprenants et se trouvant à l'extérieur pour qu'ils rejoignent un abri en dur le plus proche.

<sup>(1)</sup> Le signal national d'alerte est unique pour toute la France. Il est diffusé via les hauts parleurs du système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Les sirènes émettent un son montant et descendant composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

#### **Dans les deux cas :**

Le chef d'établissement suit ou fait suivre l'évolution de la situation locale par l'écoute des radios en particulier

France Inter : 89.7 MHz

France Info : 105.4 MHz

France Culture : 94.4 MHz

Fréquence Locale Conventionnée, TOTEM : 91.1 MHz

- Pour les phénomènes météorologiques, la consultation sur le site <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil> de la carte de vigilance météo et des bulletins de suivi en appelant le service téléphonique de météo locale :  
tél : 32 01

#### **Différence entre vigilance et alerte**

Il n'y a pas de lien systématique entre vigilance et alerte.

La vigilance permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise, c'est-à-dire d'anticiper la crise pour gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré et justifie la mise en œuvre des mesures de mise en sûreté.

La cellule de crise est organisée et dirigée par le chef d'établissement.

Elle est composée :

- du directeur adjoint
- des directeurs de centres constitutifs
- du gestionnaire
- du conseiller principal d'éducation
- de l'assistant de prévention
- de l'infirmier

et peut associer tous autres membres du personnel, éducatif, administratif ou technique volontaires.

La cellule doit pouvoir être mobilisable à tous les moments d'ouverture de l'établissement : il est recommandé que les membres soient déchargés de l'encadrement des apprenants. Des suppléants sont prévus pour tous ses membres.

La présence d'internat nécessite la définition d'une cellule de nuit adaptée.

### **Missions et rôles :**

La cellule de crise assure principalement un rôle d'interface et gestion de la communication :

- en interne, avec les chefs de zones de mise à l'abri (ex. : transmission des consignes, recueil des informations relatives aux absents, blessés, ...)
- en externe, avec :
  - les autorités préfectorales et académiques, les services de police, de gendarmerie ou de secours (recueil des consignes, remontées d'information sur la situation de l'établissement ;
  - les familles des apprenants, et le cas échéant la presse (gestion des appels).

Elle assure, dans la mesure du possible, un rôle de contrôle d'accès et de sécurisation (verrouillage des locaux, coupure des fluides, vérification de la réalité de la mise en sûreté des personnes...).

Elle tient une main courante des décisions prises, consignes reçues ou données.

Les principales missions de la cellule de crise sont récapitulées dans la fiche « répartition des missions des personnels ressources » et détaillées dans les fiches du guide des données techniques :

- « Chef d'établissement- Chef de cellule de crise »
- « Responsable logistique interne »
- « Interface secours »
- « Responsable accueil »
- « Transmissions et secrétariat »

Les membres doivent être informés de leur(s) rôles et missions et s'y préparer. Les exercices de simulation y concourent.

### **Localisation et équipement :**

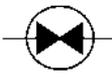
La cellule de crise doit disposer d'un local clairement identifié dans le PPMS et connu de ses membres. Ce local constitue un lieu de mise à l'abri pouvant être confiné doit notamment être équipé de moyens de communications avec l'extérieur (téléphone filaire) et du matériel ou des documents nécessaires au fonctionnement de la cellule :

- listes d'effectifs, emplois du temps, plans de l'établissement, annuaires établis dans le cadre du plan, ... (voir fiche 25 « équipement de la cellule de crise »).
- matériel d'urgence entreposé dans les zones de mise à l'abri (mallettes de première urgence).

### **Activation de la cellule :**

L'activation du PPMS entraîne celle de la cellule de crise. Lorsque l'alerte de mise à l'abri est donnée, les membres présents sur le site rejoignent, **dans la mesure du possible**, le local de mise à l'abri prévu pour la mise en place de la cellule et la répartition des missions des personnes ressources.

<b>Etablissement :</b>	EPL la Cazotte
<b>Site :</b>	Lycée

	<b>Localisation <sup>(1)</sup></b>	<b>Photo</b>	<b>Manœuvre à effectuer <sup>(2)</sup></b>	<b>Zone desservie – remarques <sup>(3)</sup></b>
<b>Electricité</b> 	A l'entrée de l'accueil		Appuyer sur l'arrêt coup de poing	Tous les bâtiments
<b>Gaz</b> 	Parking administration, devant la place PMR		Tourner les manettes vers la gauche	Tous les bâtiments
<b>Eau</b> 	A l'entrée du lycée près de l'atelier technologique		Fermer la vanne à gauche des deux pompes	Tous les bâtiments

(1) Localisation précise des organes de coupure : bâtiment, local, repère (« derrière la grille bleue »...).

(2) Description de la manœuvre à effectuer : « appuyer sur le bouton rouge », « tourner de robinet jaune d'un ¼ de tour vers la droite »...

(3) a) Zone desservie : vérifier (sur plans ou par fonctionnement de l'organe de coupure) les zones ou réseaux concernés par cette coupure.

b) « Remarques de fonctionnement » - exemples : « accessible avec le passe n°...



## PPMS ATTENTAT-INTRUSION



MISE EN SÛRETÉ DES  
 PERSONNELS ET  
 APPRENANTS

- Au déclenchement de l'alarme :
- s'enfermer dans la pièce où l'on se trouve et se barricader
  - éteindre la lumière, couper le son des appareils et téléphones, fermer les volets
  - s'allonger sur le sol et s'éloigner des ouvertures
  - attendre la fin de l'alarme ou les forces de l'ordre pour quitter les lieux.



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ À DESTINATION DES PERSONNELS DES CFA-CFPPA

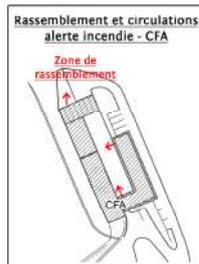
- ★ ÉVACUATION INCENDIE
- ★ PPMS RISQUES MAJEURS CONFINEMENT

Mis à jour le 19/09/2022

## ÉVACUATION INCENDIE

### DÈS LA DÉCOUVERTE D'UN FOYER D'INCENDIE OU DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME INCENDIE

- Donner l'alarme, laisser sur place les affaires et évacuer immédiatement les locaux en évitant les lieux sinistrés, par l'escalier le plus proche
- Prévenir un responsable, il fera fermer les vannes d'arrêt de fluides
- Appeler les pompiers
- Avant de quitter les lieux, l'encadrant tient le rôle de serre-fil :
  - il s'assure qu'il n'y a plus personne dans le local (salle de classe, atelier,...)
  - il ferme fenêtres et portes (pas à clé)
- Dans la fumée, se baisser et ne jamais revenir en arrière, sauf sur ordre
- Rejoindre le point de rassemblement dans le calme en restant groupés ou par classe sous l'autorité de l'encadrant, en allant au plus loin dans le parking, pour ne pas gêner l'arrivée des suivants.
- Faire l'appel des stagiaires ou apprentis et le transmettre au chef d'établissement
- La Direction nomme des serre-fils qui vérifieront que personne n'est resté dans les locaux
- Ne regagner les locaux que sur instruction du chef d'établissement.



## PPMS RISQUES MAJEURS CONFINEMENT

MISE EN SÛRETÉ DES PERSONNELS ET APPRENANTS

- Au déclenchement de l'alarme, suivre le fléchage jusqu'à la zone de confinement :
- salle info au CFPPA
  - salle 1 au CFA.



- Dans les salles :
- mettre une chasuble en arrivant
  - faire l'appel et garder les apprenants groupés
  - éteindre les portables
  - rester calme et suivre les consignes, jusqu'à la fin de l'alerte.



## PPMS ATTENTAT-INTRUSION



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ À DESTINATION DES PERSONNELS SUR L'EXPLOITATION

### MISE EN SÛRETÉ DES PERSONNELS ET APPRENANTS

Au déclenchement de l'alarme :

- s'échapper après avoir localisé le danger pour s'en éloigner, après, **si possible**, s'être assuré de la mise en sécurité des animaux dans le respect de leur bien-être
- si possible aider les autres personnes à s'échapper
- ne pas s'exposer
- alerter les personnes autour de vous et les dissuader de pénétrer dans la zone de danger
- attendre la fin de l'alarme ou les forces de l'ordre pour regagner les lieux

★ ÉVACUATION INCENDIE

★ PPMS RISQUES MAJEURS  
CONFINEMENT

★ PPMS ATTENTAT-INTRUSION

Mis à jour le 19/09/2022

## ÉVACUATION INCENDIE

DÈS LA DÉCOUVERTE D'UN FOYER D'INCENDIE  
OU DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME INCENDIE

- Donner l'alarme, laisser sur place les affaires et évacuer immédiatement les locaux en évitant les lieux sinistrés, par la sortie la plus proche, après s'être assuré de la mise en sécurité des animaux dans le respect de leur bien-être.
- Prévenir un responsable
- Appeler les pompiers
- Avant de quitter les lieux, l'encadrant tient le rôle de serre-fil :
  - il s'assure qu'il n'y a plus personne dans le local (salle de traite, bergerie, atelier,...)
  - il ferme fenêtres et portes (pas à clé)
- Dans la fumée, se baisser et ne jamais revenir en arrière, sauf sur ordre
- Rejoindre le point de rassemblement dans le calme en restant groupés ou par classe sous l'autorité de l'encadrant
- Faire l'appel des élèves et le transmettre au chef d'établissement
- La Direction nomme des serre-fils qui vérifieront que personne n'est resté dans les locaux
- Ne regagner les locaux que sur instruction du chef d'établissement.



## PPMS RISQUES MAJEURS CONFINEMENT

MISE EN SÛRETÉ DES PERSONNELS ET APPRENANTS

Au déclenchement de l'alarme, après s'être assuré de la mise en sécurité des animaux dans le respect de leur bien-être, rejoindre la zone de confinement:

- salle de classe
- laboratoire du bureau de l'exploitation.

Arrivés dans la zone de confinement :

- faire l'appel et garder les élèves groupés
- éteindre les portables
- rester calme et suivre les consignes, jusqu'à la fin de l'alerte.



## PPMS ATTENTAT-INTRUSION



### MISE EN SÛRETÉ DES PERSONNELS ET APPRENANTS

- Au déclenchement de l'alarme :
- s'échapper après avoir localisé le danger pour s'en éloigner
  - si possible aider les autres personnes à s'échapper
  - ne pas s'exposer
  - alerter les personnes autour de vous et les dissuader de pénétrer dans la zone de danger
  - attendre la fin de l'alarme ou les forces de l'ordre pour regagner les lieux



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ À DESTINATION DES PERSONNELS SUR LA PISTE ROUTIÈRE

★ ÉVACUATION INCENDIE

★ PPMS RISQUES MAJEURS CONFINEMENT

★ PPMS ATTENTAT-INTRUSION

Mis à jour le 19/09/2022

## ÉVACUATION INCENDIE

DÈS LA DÉCOUVERTE D'UN FOYER D'INCENDIE OU DE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME INCENDIE

- Donner l'alarme, laisser sur place les affaires et évacuer immédiatement les locaux en évitant les lieux sinistrés, par la sortie la plus proche.
- Prévenir un responsable
- Appeler les pompiers
- Avant de quitter les lieux, l'encadrant tient le rôle de serre-fil :
  - il s'assure qu'il n'y a plus personne dans la salle
  - il ferme fenêtres et portes (pas à clé)
- Dans la fumée, se baisser et ne jamais revenir en arrière, sauf sur ordre
- Rejoindre le point de rassemblement dans le calme en restant groupés ou par classe sous l'autorité de l'encadrant
- Faire l'appel des élèves et le transmettre au chef d'établissement
- Ne regagner les locaux que sur instruction du chef d'établissement.



## PPMS RISQUES MAJEURS CONFINEMENT

### MISE EN SÛRETÉ DES PERSONNELS ET APPRENANTS

Au déclenchement de l'alarme, rejoindre la zone de confinement:

- salle du préfabriqué

Arrivés dans la zone de confinement :

- faire l'appel et garder les élèves groupés
- éteindre les portables
- rester calme et suivre les consignes, jusqu'à la fin de l'alerte.

